Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202410-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 10

SEANCE DU 20 MARS 2024

Convocation du	**27 novembre 2023**
Affichage du	**04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : ADOPTION DES STATUTS CONSOLIDÉS - NOTIFICATION DE DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT MARS à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M MARECHALLE James, procuration à Mme LACOUR Aude
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme SPIRA Julie,
M THOMA Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment L.5211-20,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise,

VU les arrêtés préfectoraux en date des 19 juin 2017, 27 juin 2018, 27 décembre 2018, 7 janvier 2019, 19 juin 2019, 13 octobre 2021, 24 décembre 2021 et 06 juillet 2023 modifiant les statuts de la Communauté de communes Thelloise (extension de compétences, retrait de compétences, retrait de périmètre – retrait dérogatoire de communes, extension de périmètre),

VU la délibération du conseil communautaire n°080224-DC-7 du 08 février 2024 relative à l'adoption des statuts consolidés de la Communauté de communes Thelloise,

CONSIDERANT QUE il apparaît nécessaire de mettre à jour les statuts de la Communauté de communes Thelloise du fait :

- Des évolutions législatives liées aux compétences des EPCI, notamment des communautés de communes,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202410-DE

☞ De la disparition des compétences optionnelles et facultatives au profit des seules compétences supplémentaires,
☞ Des compétences réellement exercées par la CC Thelloise,
☞ De la nécessité d'actualiser certains dispositifs et de les préciser (Relais Petite Enfance notamment),

CONSIDERANT QUE certaines compétences obligatoires et supplémentaires, telles que formalisées à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, demeurent régies par un intérêt communautaire défini par délibération du Conseil communautaire n°080224-DC-6 du 08 février 2024.

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVER la version actualisée et consolidée des statuts de la Communauté de communes Thelloise.

ARTICLE 2 : NOTIFIER la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355